L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$12 | payable d'avance
DEUX FOIS PAR SEMAINE $10 |

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 9 FEVRIER 1843

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS.

HENRY CLAY.

DE LA MAIRIE.

Les doutes que nous exprimions hier sur la vacance de la Mairie, étaient mal fondés. M. DENIS PRIEUR a remis ses pouvoirs aux mains du Recorder de la première municipalité et envoyé sa démission au Conseil Général qui l'a sur le champ acceptée. Ce conseil a en outre fixé au 20 courant, l'élection du nouveau maire. Cette époque est bien rapprochée, et le parti whig n'a pas un moment à perdre pour désigner le candidat sur lequel il compte porter ses suffrages. Il ne doit pas s'en remettre au hazard pour un choix aussi important; il faut qu'il présente aux électeurs un homme qui rallie autour de lui de nombreuses sympathies et dont la conduite passée soit une garantie suffisante de son aptitude à remplir les premières fonctions municipales de la cité. Il faut nous rappeler que nous avons subi plus d'une défaite dans ces derniers temps, et que notre une occasion qui se présente de les effacer par une victoire. Ce résultat dépend de nous, de l'harmonie et de l'unité dans nos efforts, et nous triompherons.

Le *Clay Club* prend ce soir l'initiative dans cette grave question; et nous croyons devoir engager nos amis à se rendre à cette assemblée. Elle aura pour but non pas de nommer un candidat et de l'imposer au parti whig; mais seulement de s'entendre sur les dispositions à prendre pour que les électeurs whigs puissent manifester leurs préférences. Il est urgent que l'on s'y rende en masse, afin de commencer les opérations électorales sous la sanction du plus grand nombre possible de citoyens. Que tous les membres du Club soient donc présents à la réunion de ce soir, et qu'ils rallient autour d'eux tous les whigs jaloux de contribuer au succès de la bonne cause. Si nous faisons bien les préparatifs de la bataille, la victoire nous est acquise.

CLAY-CLUB.

6 février 1843.

Sur motion, résolu qu'une assemblée spéciale de ce Club, ait lieu jeudi 9 février, à 7 heures du soir, pour prendre en considération les mesures les plus efficaces pour nommer un candidat Whig, pour la place de Maire de cette ville.

GEORGE C. LAWRASON, N. DELAPLAINE. } Secrétaires.

ECONOMIE.—Le bill présenté par M. Wadsworth pour fixer à $3,000 le maximum du salaire des différens fonctionnaires publics, a été adopté hier par la Chambre, après avoir subi quelques modifications assez importantes. Son action ne s'étend plus, comme le voulait le projet primitif, sur les notaires et sur les encanteurs. La section qui les exclut, n'a été adoptée qu'après une fort longue discussion. Quoiqu'il en soit, le bill tel qu'il est maintenant atteint tous les fonctionnaires publics; il les met en quelque sorte à la portion congrue, et fait entrer dans les coffres de l'Etat le surplus de bénéfices que quelques-uns d'entre eux percevaient naguère. Cette mesure aura sans nul doute pour effet de calmer le goût pour les places lucratives qui s'est trop souvent manifesté parmi nous; elle causera aussi, l'on n'en saurait douter, quelques désappointemens assez amers. Le plupart de toute l'affaire, c'est que ce bill économique est l'œuvre d'un des membres influens du parti qui entre en ce moment au pouvoir. N'y a-t-il pas quelques-uns de ses amis qui s'écrieront: "On n'est jamais trahi que par les siens?" Nous aimons mieux croire, pour notre part, que leur désintéressement sera heureux de se soumettre à un sacrifice qu'on leur demande au nom de la patrie.

LA LOUISIANE ET LES BANQUES.—Le comité des Banques, par l'organe de M. Hunt, a fait hier un long rapport sur les effets produits par le bill des banques adopté à la dernière session. Le rapport attribue à ce bill et aux conseils peu judicieux du Bureau de Circulation la crise par laquelle nous avons passé; il en conclut en conséquence l'abolition du Bureau de Circulation et l'établissement de la dernière loi de finances. Un bill a été en même temps rapporté à cet effet et un bill établit certaines règles générales auxquelles devront se conformer les banques. Le rapport et le bill ont été envoyés à l'impression, et sont donc ils auront prochainement lieu à une discussion fort vive. Nous ne négligerons pas de la suivre.

THEATRE D'ORLEANS.—L'administration veut, et elle a raison, prolter de l'espèce de réaction qui vient de se manifester dans le public. Elle ne s'en fie pas, pour y réussir, à la seconde représentation de *Lucie de Lammermoor* que nous sollicitions, il y a deux jours; elle lance un opera nouveau; cet opéra, c'est la *Favorite*, l'une des plus heureuses partitions de Donizetti. Nous n'avons pas besoin de rappeler qu'elle a obtenu un grand succès à l'Opéra Français pour lequel elle a été composée; il suffit pour nos dilettanti, qu'ils se disent que la *Favorite* est la plus jeune sœur d'*Anne de Boulen* et de *Lucie de Lammermoor*. Ils ne se montreront pas moins bien disposés pour elle que pour ses aînées: c'est donc d'avoir de la foule pour ce soir, et puis, nous l'espérons, pour bon nombre d'autres représentations. A ce soir donc.

La MAIRIE de la Nouvelle-Orléans sera décidément vacante. M. Denis Prieur a envoyé sa démission au Conseil-Général, qu'il l'a accepter, comme on le verra par l'extrait suivant des procès-verbaux de ce Conseil.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
le 7 février 1843.

A Monsieur le Président, et MM. les Membres du Conseil Général de la ville de Nouvelle-Orléans.

Messieurs,

Je vous ai fait convoquer extraordinairement aujourd'hui, à l'effet de vous informer qu'ayant été nommé par Son Exc. le Gouverneur, et confirmé par le Sénat, à la place d'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse et ville d'Orléans, je me suis obligé de remettre entre les mains du Recorder de la première Municipalité les pouvoirs dont m'avaient investi les citoyens de cette ville.

Si quelque chose peut tempérer le regret que j'éprouve en quittant cette magistrature, c'est d'emporter la satisfaction que la bonne harmonie et la plus parfaite intelligence n'ont pas cessé de régner entre votre honorable corps et moi pendant la durée de mes fonctions.

Je profite de cette occasion pour vous remercier de votre bienveillant appui que j'ai trouvé dans vos lumières et je puis avec conviction y être persuadé qu'elles que soient les raisons qui me portent à remettre des fonctions de Maire, je n'oublierai jamais les témoignages si souvent renouvelés de leur confiance et de leur considération. Ce sera le souvenir le plus constant et le plus honorable de ma vie.

Agréez l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble serviteur.

(Signé) D. PRIEUR.

Sur motion de M. Cuvillier,

Resolu, Que la démission de l'Honorable Denis Prieur, comme Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, soit et demeure acceptée.

Resolu, Que ce Conseil vote ses remerciemens à l'honorable Denis Prieur, pour l'habileté et l'impartialité dont il a fait preuve dans l'exercice des fonctions de Maire de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion de M. Soulé et après dispense des règles.

Resolu, Qu'une élection de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, soit tenue en la forme et à la manière prescrites par la loi, le 20 février courant.

CONSULAT MEXICAIN.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1843.

En vertu d'un ordre du Gouvernement Mexicain seront admises, franches de droit, dans tout port du Yucatan, ainsi seul qu'un pourrait plus tard être en la possession des troupes Mexicaines, les provisions et parties de porte Mexicains ou étrangers, sur bâtiments mexicains et étrangers. Les bâtiments expédiés de porte étrangers devront faire signer leurs manifestes et leurs factures par les Consuls Mexicains.

F. DE ARRANGOIZ,
9 fév. Consul Mexicain.

Conseil de la Municipalité No. 1.

M. Canon, rapporteur du comité d'éducation publique, a soumis le rapport semi-annuel de M. J. W. Murray, directeur de l'école gratuite de la Municipalité, constatant que le nombre des élèves est de 170, savoir:

Elèves nés à la Louisiane,	74
Dans d'autres parties de l'Union,	29
Enfants étrangers,	57
Total.....	160

M. Jumonville, rapporteur du comité chargé de traiter les bilans de Municipalité, a soumis le rapport suivant, lequel, sur motion, a été adopté.

A Monsieur le Président et membres du Conseil de la Municipalité No. 1.

Messieurs,

Le comité chargé de détruire les bons municipaux, a l'honneur de vous rapporter:

Qu'il s'est rendu samedi au bureau du trésorier du département de la police, et que là il s'est acquitté de l'accomplissement de son devoir en brûlant une somme de $7,970 de bons émis par la Municipalité No. 1, comme suit, savoir

Mandats tirés sur la Banque des Citoyens.....	$5,954
Bons signés par P. Guerin, Trésorier,	292
Bons signés par Thos. Duprasse, Trésorier.....	1,713
Total.....	$7,970

(*Extrait de la séance du 6 courant.*)

AUDUBON.—Ce célèbre naturaliste, va faire incessamment une excursion dans les montagnes Rocheuses afin d'y recueillir des spécimens d'histoire naturelle.

AFFAIRE DE SOMERS.—La cour martiale qui doit prononcer sur la conduite du commandant MacKenzie et du lieutenant Gansevoort a dû s'ouvrir à New-York le 1er. février. Elle doit être présidée par le commodore Downs, et parmi les membres qui la composent, on cite le commodore Read, les capitaines Bolton, Shinner, Turner, Aulick et Wyman, les commandans McKean, Shubrick et Ogden. Le jurisconsulte chargé d'assister la cour, est Samuel Rush de Philadelphie.

MARINE.—On assure que le commodore Dallas doit remplacer dans le commandement de l'Escadre de l'Océan Pacifique le commodore Jones, dont le rappel paraît certain.

L'Escadre des Indes Orientales sera sous les ordres du capitaine F. A. Parker, qui arborera son pavillon à bord de la frégate Brandywine.

Le lieutenant A. E. Downes a été promu au commandement de la goelette des Etats-Unis Grampus.

On a parlé déjà assez souvent de la nécessité pour la marine Américaine d'avoir dans son état-major des grades élevés correspondans à ceux des marines étrangères. Le Sénat des Etats-Unis s'occupe de satisfaire à ce besoin. Dans une des dernières séances, M. Bayard a rapporté un bill qui règle le nombre et la solde des officiers de la marine. Voici le sommaire des deux premières sections:

Section 1ère. Un amiral, deux vice-amiraux, trois contre-amiraux, soixante dix capitaines, cent commandans, trois cent cinquante lieutenants, cinq cents midshipmen, cent quarante chirurgiens, soixante dix payeurs et vingt quatre chapelains.

Section 2. La solde annuelle de l'amiral, lorsqu'il exercera un commandement sera de $5,000; lorsqu'il sera simplement en activité $4000; et lorsqu'il sera en congé ou en non activité $2800.

Les vice-amiraux en commandement auront $5,000; en simple activité $3600; en non activité $2600. La solde des contre-amiraux sera la même que celle des vice-amiraux. Celle des capitaines reste sur le même pied que par le passé.

L'*Union* de New-York, journal officiel de M. Tyler, prétend que les ultra whigs et les ultra locofocos sont alliés ensemble pour détruire le parti Tyler. J'admires-vous pas la prétention de cette feuille! Elle espère en créant des ennemis imaginaires à la "Garde du Corps" de sa Majesté Présidentielle, faire croire à l'existence, qui est même! à la consistance d'un parti jusqu'à-milieu.

Nous donnions dernièrement d'après le *Journal des Débats* un aperçu de l'importance de la falsification des vins en France et surtout à Paris: il paraît que cette industrie commence à s'exploiter aussi sur une assez grande échelle dans certaines villes des Etats-Unis. L'alcool et jusqu'à présent l'ingrédient le plus ordinairement employé par les falsificateurs.

UN FILS TUE PAR SON PERE.—Une horrible tragédie a eu lieu dernièrement dans l'un des comtés du Maryland. Le capitaine Joseph Owns de la rivière occidentale irrité de se voir en butte à des poursuites judiciaires intentées contre lui par son fils, a, dans un moment de folie furieuse, tué ce dernier d'un coup de fusil.

RAPPORT OFFICIEL

Des Délibérations du Sénat de la Louisiane

Séance du mercredi, 8 février 1843.

M. Morse, au nom du comité spécial auquel a été référée la pétition d'un nombre de citoyens des paroisses St. Martin et Lafayette, résidant sur les bas-fonds Teche et Fuselier, présente un bill accordant un privilège exclusif pour améliorer la navigation de ces cours d'eau.

M. Morse présente aussi un bill pour étendre les pouvoirs des jurys de police des diverses paroisses, et qui sera une économie pour l'Etat en dispensant la législature de créer des circonscriptions électorales et d'élire des jurys. M. Morse fait observer qu'il considère mieux de charger ces corps de ce devoir parce qu'ils connaissent plus intimement les besoins de leurs districts et le peuple au sujet de ces établissements. Dans l'état de choses actuel, on établit souvent des jurys pour favoriser certaines personnes et dans des endroits peu convenables, et la législature ne peut pas toujours y remédier par la raison que les privilèges sont exclusifs.

M. Hon présente un amendement relatif à la paroisse d'Orléans, et portant que le Conseil Général de cette ville sera investi de semblables pouvoirs.

Après l'adoption de cet amendement et d'un autre présenté par M. Davidson, pour changer les districts électoraux, le bill est déposé sur le bureau pour être rapporté demain.

Le secrétaire transmet les bills suivants à la Chambre des Représentans.

Résolution autorisant le gouverneur à livrer à l'honorable Abra. Porter, sénateur au Congrès, ses lettres de créance.

Résolution nommant un comité réuni chargé de pourvoir à des bureaux convenables pour gouverneur, &c. MM. Downs et Bossier, sont les membres nommés de la part du Sénat.

Acte étendant les pouvoirs du conseil municipal de Baton Rouge;

Acte abrogeant l'acte relatif au sergent d'arme de la Chambre des Représentans;

Acte sot-ment Sam. Rush, à tenir un ferry;

Acte relatif aux qualifications de propriété des jurés de police et assesseurs de la paroisse Calhoun;

Acte augmentant le nombre des jurés de police dans la paroisse d'Ouest-Félicia;

Acte relatif au changement du siège de justice d'Overton à Minden;

Acte abrogeant l'article 352, du code de procédure;

Acte établissant un grand chemin de Harrisonburg au Lac Concordia; et

Acte de secours en faveur de Rosine Dobard.

Le président soumet le rapport annuel de la Compagnie de la Banque du Gaz. Déposé sur le bureau sujet à examen.

M. Ledoux présente, conformément à l'avis qu'il en a donné, un bill contre les infractions. Sur sa motion, référé au comité judiciaire.

M. Bossier donne avis qu'il présentera un bill pour réduire le nombre des assesseurs dans diverses paroisses.

Le même sénateur présente une pétition d'un nombre de citoyens de la paroisse Claiborne, relative aux annonces publiques des ventes judiciaires. Référée à un comité spécial.

M. Downs présente une pétition semblable de citoyens de son district. Référée au même comité que la précédente.

M. Carter conformément à l'avis qu'il en a donné, présente un bill réduisant les honoraires des juges de paroisse, shérifs, greffiers, &c. Ordonné à l'impression.

M. Davidson donne avis qu'il présentera un bill autorisant le gouverneur à nommer des notaires publics.

M. Hon fait observer que la loi existe déjà.

M. Davidson répond que s'il en est ainsi, il ne voit pas la nécessité des bills qu'on présente journellement et qui absorbent tant de temps à la Législature.

Ordre spécial du jour.

Le Sénat reprend le bill relatif aux tuteurs de mineurs, administrateurs et qui était sous considération hier lorsque le Sénat s'est ajourné.

La question est sur la constitutionnalité de la suspension des juges, pour contravention aux dispositions du bill ou négligence.

M. Downs n'a pas, à cause de ses nombreuses occupations, donner au sujet toute l'attention qu'il aurait désiré; mais ses recherches l'ont bien convaincu que cette disposition n'est pas opposée à la Constitution, et que d'ailleurs les juges de la Louisiane sont plus fonctionnaires peuvent être destitués pour délits. Il cite à ce sujet la loi contre les jeux qui met sous le coup de la destitution les officiers judiciaires qui négligeraient de la faire exécuter. Il cite encore les peines portées par la loi des banques en faveur de l'amélioration des membres du bureau de circulation et l'avocat général. M. Downs fait observer qu'il conviendrait